

Vous êtes	Votre CFE
Commerçant Société commerciale n'exerçant pas une activité artisanale ou agricole Autres personnes morales dont l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés est prévue par la loi	Chambre de commerce et d'industrie
Artisan (entrepreneur individuel) Société commerciale exerçant une activité artisanale	Chambre de métiers et de l'artisanat
Société civile (à l'exclusion de celles exerçant une activité artisanale ou agricole) Société d'exercice libéral (SELARL, SELAFA, SELCA) Agent commercial Etablissement public industriel et commercial (EPIC) GIE, GEIE quelle que soit la nature de son objet	Greffes du tribunal de commerce
Entrepreneur individuel ou société exerçant une activité agricole	Chambre d'agriculture
Entrepreneur individuel ou société, immatriculé au registre des entreprises de la batellerie artisanale	Chambre nationale de la batellerie artisanale
Membre d'une profession libérale (appartenant à un ordre, réglementée ou assimilée) exercée à titre individuel Employeur dont l'entreprise ne relève pas des CFE précédents : syndicats, fondations, etc	URSSAF
Autres personnes ou sociétés ne relevant pas des CFE précédents : artiste, loueur en meublé non professionnel, loueur de fond de commerce, etc	Centre des impôts

25/07/2013